

INDUSTRIE TEXTILE

#JE



VOTE



CGT



Dans la branche du Textile, les salariés des Toutes Petites Entreprises (TPE) doivent être défendus et protégés comme ceux des grandes entreprises

60.000 salariés du textile en France

Avec 30 % des voix la CGT est l'une des plus importantes

organisations syndicales de la profession et la 1ère dans les Très Petite Entreprise.

Voter CGT aux élections TPE c'est faire en sorte que les salariés des petites entreprises aient les mêmes droits que les grandes !

VOTER CGT AUX ÉLECTIONS TPE, C'EST ÊTRE INFORMÉ ET DÉFENDRE VOS DROITS

Dans les entreprises de moins de 11 salariés, il n'existe pas d'instance de représentation du personnel (le « Comité social et économique »).

Voter aux élections TPE c'est faire élire des représentants syndicaux au niveau régional qui seront là pour :

- Vous informer de vos droits ;
- Vous défendre dans les soucis rencontrés à votre travail ;
- Vous faire bénéficier d'avantages pour des activités sociales et culturelles.

<https://www.cgttpe.fr/>

Voter CGT aux élections TPE c'est profiter d'un rare moment démocratique dans l'entreprise où vous pouvez vous exprimer pour peser sur les choix qui nous concernent au quotidien : nos droits et nos conditions de travail.

VOTER CGT, C'EST BÉNÉFICIER D'OUTILS POUR VOUS AIDER AU QUOTIDIEN

Avec plus de 600 000 adhérent.es, la CGT est implantée et organisée dans toutes les professions et sur tous les départements. Elle organise des permanences dans chacune de ses Unions Locales.

La CGT organise aussi des formations sur le droit du travail qui vous permettent de connaître vos droits pour mieux les défendre.

Au niveau des professions de la Blanchisserie et Pressing, vous trouverez toutes les informations sur vos droits sur le site internet de la Fédération Textile Habillement Cuir Blanchisserie : www.thcb-cgt.fr

La CGT met notamment à disposition des résumés de la Convention collective de branche pour vous informer sur vos droits.

Pour trouver l'Union Locale la plus proche de votre lieu de travail :



Au niveau de la profession du Textile, vous trouverez toutes les informations sur vos droits sur le site internet de la Fédération Textile Habillement Cuir Blanchisserie : www.thcb-cgt.fr

La CGT met notamment à disposition des résumés de la Convention collective de branche pour vous informer sur vos droits.

VOTER CGT, C'EST RENFORCER LES NÉGOCIATIONS DE VOS SALAIRES ET DE VOS DROITS DANS LA BRANCHE DU TEXTILE

Alors qu'il n'y a pas de négociations dans les TPE, l'importance de la Convention collective de branche est essentielle car elle permet d'améliorer les droits des salariés de toute la branche au-delà de ce que prévoit seulement la loi. C'est au niveau de la branche que les représentants syndicaux négocient au moins une fois par an les grilles de salaires minima, en-dessous desquels aucun salarié de la branche ne peut être payé. Grâce à votre bulletin de vote

et celui de vos collègues, la CGT pourra peser davantage pour défendre vos intérêts dans les négociations nationales qui concernent votre entreprise.

Dans le Textile, on trouve notamment dans la Convention de branche des repos supplémentaires pour travail de nuit, les indemnités versées par l'employeur en cas d'arrêt de travail ou encore les droits à congé d'ancienneté et congés pour événement familial.

VOTER CGT, C'EST DÉFENDRE DES DROITS ET DES AVANCÉES POUR TOUTES ET POUR TOUS !

● SUR LES SALAIRES :

Pour la CGT, l'urgence c'est d'indexer les salaires sur les prix pour ne pas perdre en niveau de vie et d'augmenter le SMIC et tous les salaires pour vivre dignement de son travail. Les prix augmentent, nos salaires doivent augmenter aussi ! Dans la branche, **la CGT du Textile réussit à négocier à chaque fois une augmentation au moins à la hauteur de l'inflation et sur l'ensemble de la grille.**



● SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL :

Dans nos professions, **nos métiers sont souvent difficiles** et la pénibilité doit être reconnue. Elle doit être diminuée par l'amélioration de nos conditions de travail. **Les horaires décalés doivent être encadrés**, car s'ils



permettent aux entreprises de fonctionner quasiment en continu cela se fait le plus souvent au détriment de la santé et de la vie personnelle des salariés.

Les moyens dans les équipements de protection individuelle et dans l'entretien de nos machines doivent permettre de nous protéger toutes et tous dans l'exécution de notre travail.

● SUR L'EMPLOI :

Alors que le Textile est la 1ère filière industrielle dans le monde, la part de production du textile en France a connu une chute drastique suite aux séries de délocalisations permises par la concurrence entre travailleuses et travailleurs au détriment des droits de tous. La réindustrialisation de ces productions doit faire partie des priorités, pas que dans les discours mais aussi dans les faits. Une partie de ce qui est produit ici doit être produit ici ! **Pour ne pas avoir à choisir entre l'environnement et nos emplois, relocalisons !**

COMMENT FAIRE GAGNER NOS REVENDICATIONS ?

Du 25 novembre au 9 décembre, votez et faites voter vos collègues !

Chaque voix va compter :
Voter CGT,
C'est bon pour nos emplois
Et c'est bon pour nos droits !

Voter pour la CGT aujourd'hui,
c'est être défendu et protégé demain !

En plus de voter et faire voter CGT, vous pouvez vous syndiquer : allez sur thcb-cgt.fr puis cliquez sur
« Syndiquez-vous »

**Une question ? Simple et confidentiel, n'hésitez pas à nous contacter :
thc@cgt.fr ou 01 55 82 84 89
www.thcb-cgt.fr**



COMMENT VOTER ?

aux élections des Très Petites Entreprises du 25 novembre au 9 décembre 2024

ÉTAPE 1 :

LA CAMPAGNE ELECTORALE



J'ai reçu un courrier confirmant mon inscription sur la liste électorale

Du matériel électoral me sera envoyé courant novembre

Je peux aussi consulter les programmes des candidat-e-s de la CGT qui me représenteront dans les instances paritaires des TPE.

(rubrique « Les candidats » du site election-tpe)



ÉTAPE 2 : LE VOTE

quelques jours avant l'ouverture du vote, je reçois par courrier mon identifiant et mon code confidentiel pour voter en ligne, ainsi qu'un bulletin de vote si je préfère voter par courrier.



Je vote en ligne

- rendez-vous sur le site election-tpe.travail.gouv.fr ;
- cliquez sur le bouton « Voter » ;
- Je me connecte via **France Connect** ou avec mon **identifiant et mon code confidentiel** reçu par courrier ;
- si vous le souhaitez, vous pouvez accéder au programme de vos candidat-e-s CGT une dernière fois ;
- une fois votre choix fait, suivez les instructions pour valider votre vote !



Je vote par courrier

- détachez le bulletin de vote du courrier ;
- à l'aide d'un stylo noir, noircissez la case correspondant au syndicat CGT ;
- insérer votre bulletin dans l'enveloppe de retour pré-affranchie jointe au courrier ;
- postez la c'est gratuit !

A VOTÉ !

**Vous avez une question ?
Appelez la CGT gratuitement**

08 01 03 00 77

de 9 h 00 à 18 h 00 du lundi au vendredi
du 18 novembre au 9 décembre 2024

